

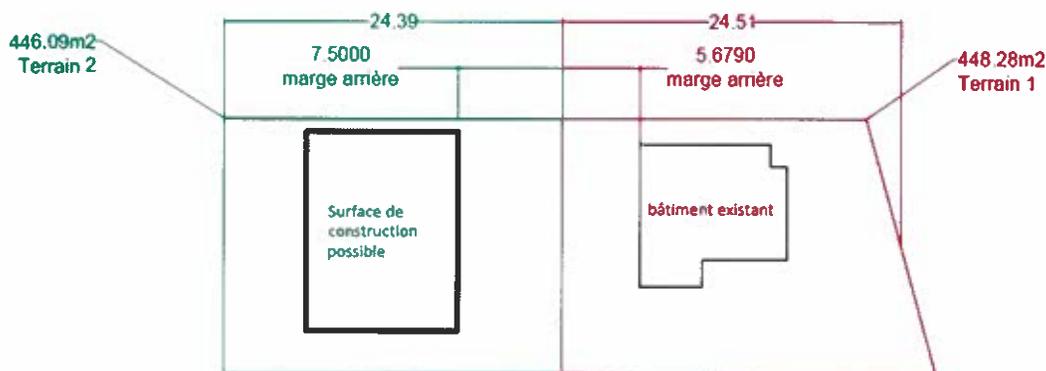
AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 10 mars 2025 à 19 h à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

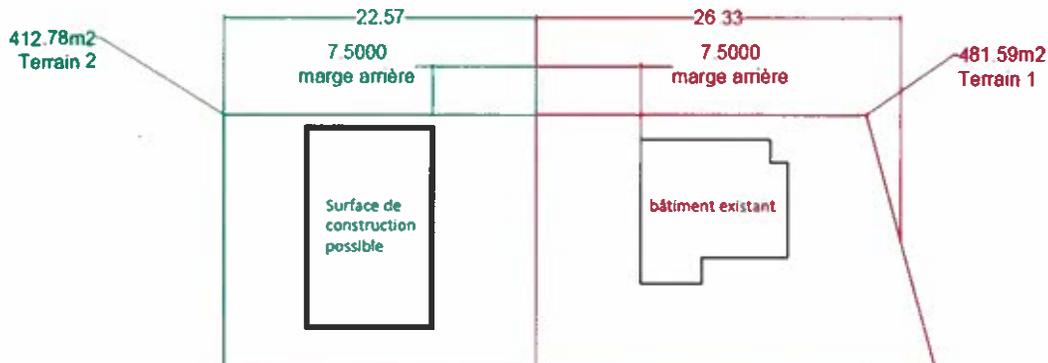
La demande de dérogation mineure concerne le lot situé au 215 à 217, 1^{re} avenue, lequel est situé dans la zone H3-1.

Cette demande de dérogation mineure aurait pour effet d'autoriser le lotissement du lot 4 738 324 en deux lots distincts lesquels ayant une superficie de plus petite que 500m² et une profondeur de plus petite que 27 mètres tel que les deux scénarios présentés.

Scénario 1



Scénario 2



Donné à Crabtree, ce 3 février 2025

Pierre Rondeau
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

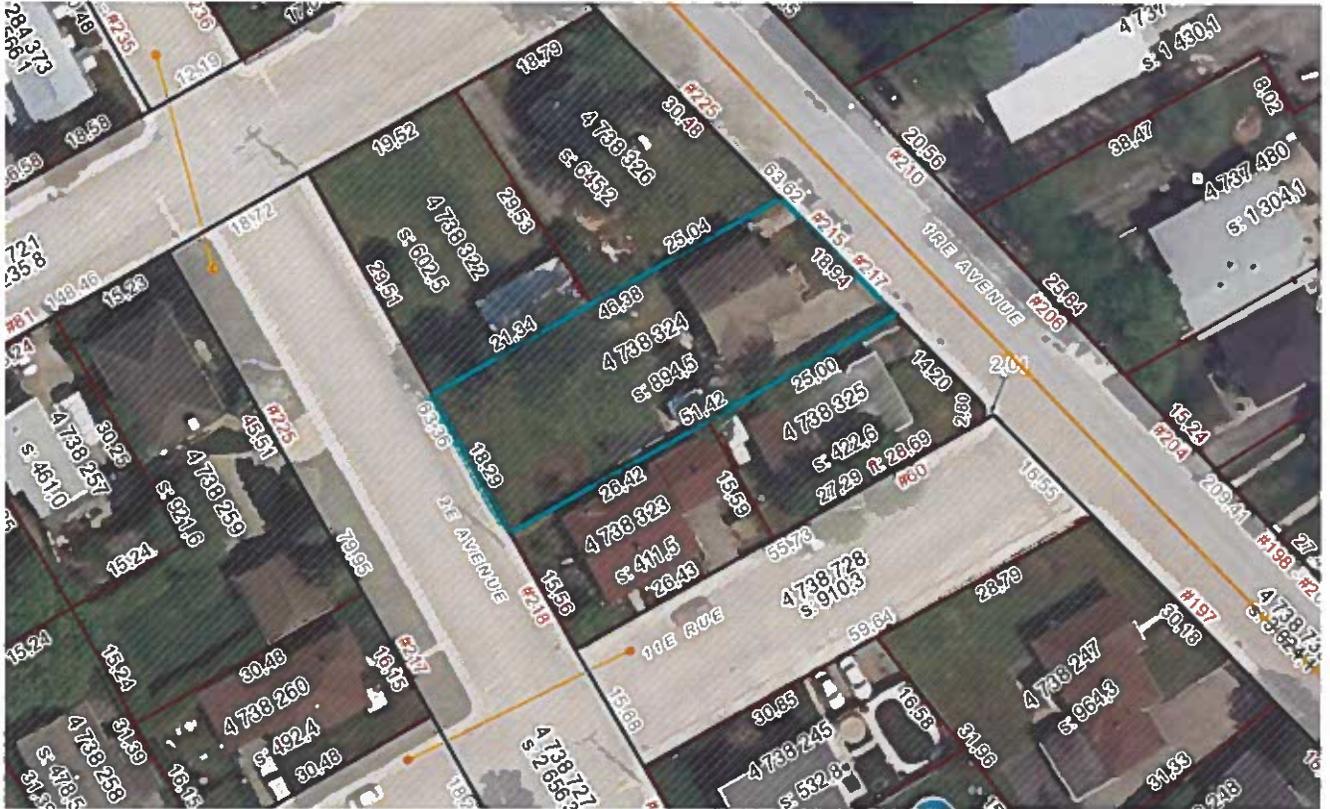
Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 3 février 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 février 2025

Pierre Rondeau

AVIS PUBLIC

Situation actuelle :



Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree, ce 3 février 2025

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 3 février 2025 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 février 2025.

